



PROJET ÉDUCATIF ASSOCIATION YOOPI 2024/2029

Les intentions éducatives : Proposer un mode de garde qui a du sens

Favoriser le partenariat et le travail intercommunal

La commune et, plus largement le territoire, sont riches de moyens et de projets qu'il semble intéressant de mutualiser afin de diversifier l'offre proposée. L'association YOOPI doit être en capacité de créer du lien et du partenariat pour élargir son champ d'action. Il s'agit également d'être force de proposition auprès des partenaires pour créer des échanges et avancer ensemble au service des familles.

Permettre une continuité dans le temps de la vie de l'enfant

Sur les temps périscolaires

L'association propose un accueil périscolaire les mercredis. Lors de cet accueil, il s'agit de proposer aux enfants un temps en continuité de la semaine. Ce jour représente une pause dans la semaine de scolarité. L'enfant devra pouvoir se reposer, se détendre et se divertir.

Sur les temps extra scolaires

L'association propose un accueil extra scolaire lors des vacances scolaires. Il s'agit de proposer aux enfants des temps de détente et de loisirs tout en favorisant la continuité d'apprentissage de l'autonomie, de l'échange, de la politesse et du respect de chacun.

Être sensible à l'égalité des chances

Chaque enfant accueilli est différent et doit être considéré comme tel et de façon égale. L'équipe pédagogique doit être en capacité d'apporter à chacun la même attention et l'encourager vers une réussite et un accomplissement personnel.

Développer la prise de responsabilités des enfants, l'autonomie et le fait d'être acteur de ses projets

Il s'agit de créer les conditions favorables à la participation des enfants aux projets de l'accueil. Il s'agit de placer les enfants au centre des projets afin de les rendre acteurs pour les accompagner à être ensuite acteurs de leur propre vie.

Être conscient de la réalité et informé de l'existant

Il s'agit d'élaborer des projets en adéquation avec la réalité (structurelle, économique, sociale...). Les projets pédagogiques et les budgets des différents accueils de loisirs devront être soumis à l'organisateur afin de s'assurer qu'ils sont en adéquation avec les moyens actuels. Le fait d'être correctement informé de l'existant (associations existantes, moyens mis en place par la commune, matériel à disposition...) permet de mettre en œuvre des projets diversifiés et adaptés. Un inventaire des moyens devra être fait et régulièrement actualisé.

Valoriser les actions écologiques

L'écologie est plus que jamais d'actualité. Il s'agit de sensibiliser les enfants aux gestes écologiques à leur portée afin qu'ils deviennent acteurs et conscients de leurs capacités.

Développer les mobilités douces (vélo, marche à pied...)

Le développement des mobilités douces est une priorité pour l'association YOOPI, qui souhaite promouvoir des modes de déplacement écologiques et bénéfiques pour la santé des enfants. En encourageant l'utilisation de vélos et de la marche à pied, nous visons à réduire l'empreinte carbone de nos activités tout en inculquant des habitudes de vie saines et durables. Nous envisageons de mettre à disposition des vélos adaptés et d'organiser des sorties régulières pour que les enfants puissent explorer leur environnement de manière active et respectueuse de la nature.

Favoriser les investissements moyens et longs termes

L'association s'efforce de mettre des moyens sur des investissements à plus long terme pour améliorer son offre. Les activités dites de « consommation » devront être ponctuelles au profit d'achats pérennes.

Permettre aux enfants d'accéder à des découvertes nouvelles

Les périodes d'accueil de loisirs sont des moments privilégiés qui doivent permettre aux enfants de découvrir de nouvelles choses.

S'ouvrir à des milieux différents (autres communes, handicap...)

L'association YOOPI organise ses accueils de loisirs dans l'enceinte de l'école de Val-de-Vesle. Il paraît important de s'ouvrir aux autres, en accueillant d'autres accueils de loisirs mais aussi d'autres personnes afin de favoriser les rencontres.

Favoriser l'écoute, l'entraide, le respect

Chaque enfant devra être écouté et devra apprendre à être à l'écoute des autres. L'entraide entre les enfants et entre les équipes et le respect de chacun sont des valeurs au centre de notre projet.

Les Moyens : Des ressources grandissantes

Les moyens matériels

La Communauté urbaine du Grand Reims met à la disposition de l'accueil de loisirs pour les mercredis et vacances scolaires :

- Une salle d'activités périscolaire
- Une salle aménagée pour les temps calmes, la sieste et les sports doux
- Une salle aménagée pour les plus petits (enfants de moins de 6 ans)
- Des sanitaires adaptés aux enfants
- Des sanitaires adultes
- Une cour fermée
- Un local de rangement et stockage

La commune met à disposition de l'accueil de loisirs le foyer rural pour des événements ou besoins ponctuels.

Les moyens humains : une équipe qui se développe

Un Directeur-coordonateur pédagogique est salarié de l'Association à l'année pour assurer l'organisation des accueils de loisirs, la rédaction et la mise en place des projets pédagogiques, le recrutement, le management, la formation et l'évaluation des équipes pédagogiques. Il est chargé des démarches administratives qui concernent les accueils (déclarations TAM, communication CAF, commande de repas...). Il organise avec le bureau de l'association, les différentes manifestations à destination des familles sur la commune de Val-de-Vesle (Pâques, Halloween...).

Les équipes d'animateurs sont recrutées en fonction du nombre d'enfants inscrits avec au minimum, en plus du directeur-coordonateur pédagogique, un animateur pour 8 mineurs de moins de 6 ans et un animateur pour 12 mineurs de plus de 6 ans. Les animateurs qualifiés du BAFA ou équivalent représentent au minimum 50% de l'équipe.

La communication

Un site internet dédié permet de communiquer sur l'actualité de l'accueil de loisirs mais aussi sur les notions de base (détails des inscriptions, horaires, tarifs...).

L'association YOOPI dispose d'un logiciel (Inoé) avec un module de base (pour notamment inventorier les effectifs d'enfants et d'encadrement), un module comptabilité (pour les bilans et la facturation) et un module famille (pour permettre aux familles d'inscrire les enfants en ligne et avoir un suivi).

Certaines informations peuvent être communiquées à tous les parents d'enfants scolarisés par le biais de l'école ou par flyers distribués dans les classes. La commune permet également de communiquer certaines informations à travers son application dédiée : Illiwap. Enfin, la communication s'établit entre les parents et l'équipe d'encadrement lors de l'arrivée des enfants le matin et de leur départ le soir.

La gestion des accueils de loisirs

Les accueils de loisirs sont ouverts en période périscolaire tous les mercredis de l'année scolaire et en période extra-scolaire lors des vacances scolaires de 7h30 à 18h.

Les modalités d'évaluation

Le projet éducatif fera l'objet d'une évaluation à la fin de sa validité par le bureau de l'association. Les projets pédagogiques feront l'objet d'évaluations par l'équipe pédagogique à la fin de chaque période d'accueil.